



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 491/2023
Date de la séance du CE : 3 mai 2023
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2022.WEU.834
Classification : Non classifié

Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, arrête :

1. Le Conseil-exécutif adopte la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA, reposant sur le plan stratégique régional d'exploitation et le plan directeur INFORAMA (rapport final et appendice). Le mandat confié par l'ACE 43/2019 du 23 janvier 2019 est ainsi dûment exécuté.
2. Le Conseil-exécutif prend acte de l'accord avec les commissions du Grand Conseil concernant la mise à l'ordre du jour de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA approuvée par l'ACE 207/2023 du 22 février 2023.
3. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA.
4. Les phases ultérieures du projet et la planification financière (PII) y ayant trait doivent être fondées sur la variante « Centres de compétences ». Le potentiel du site de Zollikofen fera l'objet d'une étude de faisabilité, et les synergies envisageables avec des partenaires de coopération sur place (en particulier avec la BFH-HAFL) seront également examinées. La possibilité de combiner plusieurs étapes de réalisation, enfin, doit elle aussi faire l'objet d'un examen approfondi (cf. chap. 4.1 du rapport). La viabilité et le financement du projet restent une question de premier plan. La DTT assume la responsabilité du projet en étroite collaboration avec la DEEE. Les travaux qui s'y rapportent débuteront une fois que le Grand Conseil en aura pris connaissance conformément au chiffre 3 ci-dessus.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
- Direction des travaux publics et des transports

Pièces jointes

- ACE 207/223 du 22.02.2023
- Rapport
- Plan stratégique régional d'exploitation et plan directeur INFORAMA, rapport final du 23 novembre 2020
- Plan stratégique régional d'exploitation et plan directeur INFORAMA, appendice du 21 février 2022